

SONDAGE « Evolution de la Loi sur le Poker »

Décembre 2006 / Janvier 2007

Pour vous le Poker c'est :

- Un jeu de hasard : 3.3%
- Un jeu d'adresse intellectuel : 90.9%
- Ni l'un, ni l'autre : 5.8%

Pour donner une définition juridique au poker, doit-on :

- Créer une définition précise et standard pour tous les jeux de hasard : 66.1%
- Créer une liste précise et complète des jeux considérés comme jeux de hasard (a la seule volonté des gouvernements et députés) : 33.9%

Les gains des jeux de hasard doivent-ils continuer à être exonérés d'impôts?

- Oui totalement : 64.5%
- Oui pour de petites sommes seulement : 26.4%
- Non : 9.1%

Dans le cas où le poker ne serait plus considéré comme jeu de hasard : les gains du poker

- doivent être imposés totalement sur le revenu des gagnants : 10.7%
- doivent être imposés au delà de certaines sommes sur le revenu des gagnants : 54.5%
- ne doivent pas être imposés sur le revenu des gagnants : 34.7%

Dans le cas où le poker ne serait plus considéré comme jeu de hasard : doit-on permettre

- la création de salles de jeux ou l'organisation de tournois par n'importe quelle société privée : 90.1%
- la création de salle de jeux ou l'organisation de tournois par les casinos seulement : 9.9%

Si le poker n'est plus un jeu de hasard, doit-on taxer les associations à but non lucratif

- Oui, la même taxe que les établissements privés à but lucratif : 11.7%
- Oui, mais une taxe moindre que les établissements privés à but lucratif : 30.1%
- Non, aucune taxe : 58.3%

Si le poker n'est plus un jeu de hasard, doit-on fixer un maximum des sommes jouées par un joueur

- Oui, seulement pour les parties au sein d'associations à but non lucratif : 38.8%
- Oui, dans tous les établissements privés ou associatifs : 24.3%
- Non, aucune limite : 36.9%

Si le poker n'est plus un jeu de hasard, êtes-vous pour

- La possibilité de jouer directement votre argent sur la table : 17.5%
- Autoriser seulement l'achat de cave fictive, et jouer avec des jetons de valeurs fictives : 82.5%

Si le poker n'est plus un jeu de hasard, pour les parties privées entre amis, doit-on

- Autoriser les parties payantes, mais avec un maximum à ne pas dépasser : 39.8%
- Autoriser les parties payantes, sans limites : 56.3%
- Autoriser les parties privées mais sans argent : 3.9%

Si le poker n'est plus un jeu de hasard, pour les parties entre amis, doit-on taxer les parties

- Oui sur la totalité des sommes jouées, taxe payable par l'organisateur du tournoi (Celui qui reçoit chez lui par exemple) : 6.8%
- Oui mais au delà de certaines sommes jouées, taxe payable par l'organisateur du tournoi (Celui qui reçoit chez lui par exemple) : 19.4%
- Non, aucune taxe : 73.8%